

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 443

présenté par
M. Lellouche

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Même si le gouvernement vante le « bilan positif » des expérimentations des salles de consommation de drogue existant dans les pays voisins (Allemagne, Luxembourg, Espagne Suisse), de nombreux experts et associations expriment un bilan beaucoup plus mitigé et partagé de ces expérimentations.

On ne peut combattre l'usage et la vente de stupéfiants et en même temps légaliser et encourager la consommation de drogue dans des salles prévues à cet effet.

La création de « salle de shoot » pourrait par ailleurs occasionner une détérioration des conditions de vie des habitants des quartiers qui accueilleront ce type de salle (sécurité, salubrité, tranquillité), risquant ainsi d'engendrer des troubles manifestes à l'ordre public.